Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 29 Avril 1903. — No. 24

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1,00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, 3 Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa présente session d'un acte donnant pouvoir aux applicants de construire et de faire fonctionner des lignes de télégraphe et de téléphone à travers la Puissance du Canada.

Daté à Ottawa ce 27 mars 1903
KIDD & THOMPSON
Avocat des requérants

LISTES ELECTORALES

Les juges de la Cour de Comté, qui ont en mains la préparation des listes électorales, se sont réunis pour la seconde fois samedi.

Le savant bureau a décidé que l'enregistrement des votes se ferait du 25 au 30 mai prochain.

On ne connait pas encore la date de la révision des listes; on sait seulement qu'elle sera contrôlée par les juges.

Voici les noms des greffiers nommés dans les comtés qui nous intéressent particulièrement.

SAINT-BONIFACE.

1. L. P. Pednault, Saint-Boniface.
2. Cléophas Marcoux, Saint-Boniface.
3. Théophane Bertrand, Saint-Boniface.
4. J. A. Prendergast, Saint-Boniface.
5. Chrysostome Bousquet, St. Boniface.
6. J. P. Dumas, Saint-Vital.
7. Joseph Lord, Saint-Norbert.
8. Alexandre McDougall, St. Adolphe.
9. G. T. Landry, Saint-Norbert.
10. G. P. Cloutier, Royal, P.O.
11. Ignace J. Dumenil, Saint-Agathe.
12. Louis Ed. Dumenil, Saint-Agathe.

CARILLON.

1. Henry Jickling, Otterburne.
2. Charles Balcan, Otterburne.
3. Ahemar Rennart, St. Pierre.
4. James Forstall, Saint-Malo.
5. John O. Simmer; Jerome.
6. Johan Braun, Gruenthal.
7. Franz Gossen, Hochstadt.
8. A. R. Frieson, Steinbach.
9. Aristide Rocan, LaBroquerie.
10. Louis Lepine, LaBroquerie.
11. Aime Beaubien, Saint-Jean-Baptiste,
12. Joseph Perrault, Aubigny.

MORRIS

1. Auguste Nadeau, St. Josph.
2. Ovide Bellarance, Letellier.
3. Theophile Thibault, St. Jean Baptiste.
4. John I. Wiens, Lowe Farm.
5. W. H. Eaton, Sparling.
6. A. A. Ballard, Morris.
7. R. V. Taylor, Silver Plains.
8. D. C. McMillan, Union Point.
9. John Body, Blythfield.
10. D. W. H. McKellar, Starbuck.
11. Wm. Wheatland, Donore.
12. Wm. Gookrick, Oak Point

LAVERANDRYE

1. Joseph D'Autueil, Lorette.
2. Mederic Gendron, Lorette.
3. Seraphin, Mirault, Lorette.
4 John Hourie, Rosewood.
5. Alexdre Desautels, St Annes
6. Hormisdas Grangur, LaBroquerie.
7. J. J. Cohoe, Clear Springs.
8. John Harrison, Niverville.
9. Andre Nault, Richer.

MANITOU

1. John E. Gaylon, Manitou.
2. John Patterson, Pomasa.
3. Eli. Shilson, Snowflake.
4. John H. Fargey, LaRivière.
5. Geo. B. Coleman, Manitou.
6. R. W. Madilt, Altamont
7. Arthur C. Hawkins, Swan Lake.
8. J. A. Decosse, Somerset
9. Robert Armstrong, LaRivière.

ASSINIBOIA

1. Geo. T. Chapman, Saint-James.
2. Franck Ness, St. Charles.
3. John Taylor, Headingly.
4. Pierre Lavalle, Saint-François-Xavier.
5. Norbert Todd, Saint-François-Xavier.
6. Damas Carrière, St Eustache
7. Henry L. Ross, Baie Saint-Paul.
8. Walter Jull, Rosser.
9. N. Machell, Rosser.
10. Lyle Laurence, Lillyfield.

AVONDALE

1. Fred. Brook, Elgin.
2. T. B Woodhull, Hartney.
3. C. M. Boswell, Souris.
4. Thomas Lockhart, Souris.
5. G. G. Harley, Findlay.
6. Edward Lockhart, Deleau.

DAUPHIN
(Centres Français)

1. Chs Jacobs, Ste Rose du Lac.
2. J. W. Dotton, Makinak.
3. R. C. Hamilton, Laurier

DUFFERIN

1. Mark L. Vasseur, Fannystelle.
2. Joseph Rinn, Elm Creek.
3. C. J. Barriyer, Elm Creek.
4. Ed. Jobin, St. Claude.
5. Geo. Hunter, Alma-ippi.
6. John Grant.
7. Frank Smallwood, Bates.
8. C. R. Lundy, Carman.
9. W. McDermott, Roseisle.
10. Wes. Umphry, Miami.
11. Fred. Leggart, Rosebank.
12. A. R. Higgens, Roland.
13. Chas. Raglor, Carman.
14. Geo. A. Jenkins, Carman.

Notes Politiques

Le *Herald*, l'organe libéral anglais de Montréal, fait les éloges suivants de Monsieur Borden, le chef de l'oppositon et du parti conservateur à Ottawa:

"L'une des scènes les plus attrayantes de la chambre, aujourd'hui, c'est de voir le chef du gouvernement et le chef de l'opposition croiser le fer. Jusqu'à récemment, la plus longue expérience de sir Wilfrid Laurier enlevait tout doute au résultat d'une rencontre de ce genre. Mais le chef l'opposition se développe. Il attaque habilement, se garde prudemment et évite avec dextérité les traits de sir Wilfrid. Il devient un grand adversaire. Et au cours de ces luttes, la figure des cambattants reste toujours souriante. Quelque dur que soit le coup, les combattants restent calmes et la bataille se continue en souriant. C'est dans les occasions de ce genre, que la chambre s'abstient pour jouir du spectacle."

Ces éloges de leur chef par un adversaire doivent donner confiance aux conservateurs.

***

L'Echo ne veut pas reconnaitre ce que M. Roblin a pu faire de bien à la minorité. Ainsi:

Un octroi annuel à l'Hospice Taché; des chartes civiles à cinq ou six communautés religieuses;

Deux agents français d'immigration;

Des octrois à nos municipalités pour constructions de ponts;

Des canaux d'égoutement à travers nos paroisses;

Une Ecole Normale de $16,000, tout cela, ça s'appelle pour l'*Echo*, des *miettes décevantes*!

Lecteurs, vous avez là un échantillon de la bonne foi et aussi de l'intelligence du garçon; ce journaliste a quelque chose qui lui manque, soit à la tête, soit au cœur.

***

Henri d'Hellencourt dans l'*Echo*:

"Soldats de nos droits et de notre race, ne désertez pas vos postes":

Ah! oui, en voici un brave, un sincère et un loyal soldat de nos droits; c'est un homme éprouvé et convaincu, dont la parole doit faire fléchir tous genoux et courber tous les fronts!

***

Le faux *Echo* nous attribue la tactique de ne vouloir faire l'élection prochaine qu'avec le nom de M Greenway.

Comme question de fait, ce n'est pas vrai! Sans vouloir mettre en oubli la politique spoliatrice de M. Greenway et ses antipathies pour nous, nous en appelons aussi au bon sens des électeurs qui reconnaissent les bienfaits de la politique du gouvernement Roblin au point de vue des instérêts matériels de la province.

Tandis que M. Greenway nous donnait annuellement des déficit, trompait les électeurs sur ses transactions avec les compagnies de chemin de fer, encourait la condamnation d'une commission d'experts sur la façon dont il employait les fonds de la province, le gouvernement Roblin ouvrait de nouvelles routes à notre commerce, faisait réduire les taux de transport, appuyait le crédit de la province sur des bases solides.

L'*Echo* montre ici qu'il a la berlue.

AVIS

LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour être autorisée à se procurer un capital-actions et à changer son nom en celui de compagnie d'Assurance Montréal contre le feu.

E. LEF. de BELLEFEUILLE,
Procureur de la dite Compagnie
Montréal, 20 janvier 1903.

Le Manitoba.

Mercredi, 29 Avril 1903

A OTTAWA

(De notre Correspondant Spécial)

La discussion du budget se poursuit avec des alternatives d'intérêt et d'atonie. Après Sir Richard Cartwright, le vieux jouteur encore brillant quoique moins vigoureux qu'autrefois à cause de ses infirmités physiques, est venu M. Tarte.

Quand on prononce le nom de M. Tarte il semble qu'une explosion quelconque doive nécessairement éclater. Cependant, son discours n'a eu rien de sensationnel. C'est un plaidoyer sérieux, documenté, puissant, en faveur de la protection de nos industries y compris l'industrie agricole.

M. Tarte a fait en passant un très beau compliment au chef de l'opposition en disant que le discours de celui-ci en réponse à M. Fielding est l'un des meilleurs qu'il ait jamais entendu au parlement.

***

A propos de M. Tarte, il en est qui voient dans sa situation actuelle tout un problème. L'ancien ministre des Travaux Publics mène très ouvertement et très courageusement sa campagne en faveur des idées protectionnistes, mais sur tout le reste il est très réservé. Il maintient une attitude indépendante des deux partis. Bien qu'il ait voté avec le gouvernement depuis le commencement de la session, il n'est pas invité aux caucus ministériels. Depuis sa sortie du cabinet, les libéraux le considèrent mis à la porte du parti lui-même. On lui prête des velléités de revenir entièrement au parti conservateur. Et ses adversaires lui dessinent même, pour l'avenir, un rôle dans ce parti. Ils font déjà naître de prétendus antagonismes. Ces préoccupations, croyons-nous, sont également étrangères au parti conservateur et à M. Tarte. Il est inutile d'ajouter qu'il ne fréquente pas plus les réunions conservatrices que les réunions libérales. Mais quoi que l'on dise et quoique l'on fasse, M. Tarte, qu'il soit ministre ou simple député, est un facteur non-négligeable en politique. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à constater les invitations, à parler qui lui viennent de divers côtés et auxquelles il s'empresse de répondre. Il était la semaine dernière à Toronto à l'occasion des funérailles de Sir Oliver Mowat. Il y a été assiégé. Un journal de cette ville, l'organe de M. Willison, l'ancien rédacteur du *Globe* et l'auteur d'une vie de Sir Wilfrid Laurier, disait, le lendemain, que la réception tenue par M. Tarte au Rosin House, avait été aussi patronisée que les réceptions du premier ministre. Cela doit produire une impression plutôt grise sur les âmes inquiètes de quelques-uns des ministres actuels, qui se sentent peu aimés—pour cause sans doute—de leur ex-collègue, plein de fougue autant que laborieux et renseigné.

Il n'y a pas de doute qu'il y en a, parmi les dieux du jour, qui tremblent à la pensée des tracasseries — adoucissons les mots—que pourrait leur créer M. Tarte. On va même jusqu'à dire qu'il pourrait se produire avant longtemps des vacances dans le cabinet.

Fondées ou non, ce ne sont, toutefois que de simples rumeurs encore. Et en politique plus qu'en toutes autres choses, il ne faut accueillir les rumeurs qu'avec plusieurs grains de sel.

UNE BONNE NOMINATION

Nous lisons dans les *Cloches de Saint Boniface* : "Le docteur Ernest Béasse, officier de santé, et dont le dévouement n'est égalé que par sa science médicale, vient d'être nommé juge de paix à Laurier par le gouvernement Roblin. C'est une heureuse nomination, parce que ce digne monsieur, qui a reçu en france une éducation supérieure, est du nombre de nos cousins de France qui viennent porter main forte aux catholiques en luttant pour la bonne cause. *Les Cloches* offrent au savant docteur leurs plus chaudes félicitations."

LE SECRET DE VIVRE HEUREUX

Le secret de vivre heureux et content de son sort est de se conserver en bonne santé en prenant les Pilules de Longue de Vie du Chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez La Cie Medicale Franco-Coloniale, Montréal.



M. ALBERT PREFONTAINE,
Candidat Conservateur dans le comté de Carillon.

A PROPOS D'INDEPENDANCE

L'*Echo de Manitoba* nous accuse amèrement d'être des partisans politiques.

Et cependant l'*Echo* dit ceci dans un de ses articles :

Il ne saurait être question de former un parti français en tant que parti politique ; ce serait réunir immédiatement contre notre action en Chambre le parti anglais ; rien ne saurait être plus funeste.

Donc l'*Echo* réclame ici le droit de travailler pour un parti ; c'est-à dire pour le parti libéral.

De quelle autorité alors vient-il nous contester la liberté d'être pour le parti conservateur ?

L'*Echo* a des préférences pour les méthodes administratives du parti libéral ; nous avons les nôtres pour les méthodes conservatrices.

Après discussion honnête des deux politiques, pourquoi n'aurions-nous pas droit à la liberté de nos opinions tout comme la feuille libérale ?

Cette feuille nous accuse d'intransigeance !

Ne s'apercoit-elle pas qu'elle est elle-même en plein délit de farouche intransigeance ?

Quant à l'indépendance nécessaire aux députés français sur la question scolaire, nous connaissons assez nos candidats conservateurs français pour affirmer ici que leurs allégeances de parti ne tiendront pas une minute en face de leur devoir, quelque soient les situations. Nous pouvons donc dire avec les *Cloches de Saint-Boniface* :

"Les candidats catholiques qui brigueront les suffrages du peuple aux prochaines élections pour la chambre locale, doivent se rappeler que leur devoir est de réserver explicitement auprès de leur chef politique, quel qu'il soit, leur droit de réclamer nos droits scolaires, parceque c'est là pour eux un devoir de conscience. Ces même candidats doivent être déterminés à abandonner leur chef politique plutôt que de fléchir sur cette question de principe"

Et si nous travaillons au triomphe du gouvernement Roblin, c'est parceque nous attendons mieux de lui que de M. Greenway mieux de toutes manières et sous tous rapports.

Que L'*Echo* ne s'inquiète pas, nous l'en prions instamment, de la position que prendront les députés conservateurs français à la législature. En fait, ils n'ont pas beaucoup de leçons à recevoir du rédacteur de l'*Echo*, soit sur le respect dû à la religion, soit sur leur dignité, soit sur leur fidélité à bien servir les intérêts de la minorité.

LE NOUVEL ACTE ELECTORAL

La presse libérale fait un vacarme assez comique au sujet du nouvel acte électoral par lequel un électeur doit lui-même, à moins de maladie ou d'absence, aller faire enregistrer son nom sur les listes.

Et cependant cette loi va prévenir la fraude d'une manière à peu près radicale.

Ah ! si tous les hommes étaient parfaits; si nous n'avions pas de filous parmi nous, il n'y aurait aucun inconvénient à continuer l'ancien système.

Mais le malheur, c'est que sous l'ancien système il y avait toujours des malhonnêtetés de commises par des personnages peu scrupuleux : on bourrait les listes de faux électeurs.

Ceci disparaitra sensiblement lorsqu'un homme non qualifié pour être électeur devra se parjurer avant d'être inscrit sur les listes.

Et remarquez que si l'enregistrement personnel est requis d'une personne en santé et présente dans l'arrondissement électoral, un homme malade ou en voyage peut se faire représenter par un ami, qui fait lui-même les déclarations requises.

Tout homme âgé de 21 ans, sujet britannique par naissance ou par naturalisation, résidant depuis un an dans la province et depuis trois mois dans la Division Electorale où il fait application, peut être enregistré comme électeur.

L'électeur devra répondre à l'interrogatoire suivant:

1o. Quel est votre nom de baptême ? votre surnom ? votre lieu de résidence ? (Spécifiez la rue et le numéro de la rue, si vous êtes dans une cité, une ville, ou un village incorporé. Si vous êtes dans une localité rurale, donnez la section, le township et le rang, nom de la paroisse et du lot, ou autre description)

2o. Avez-vous 21 ans révolus?

3o. Etes-vous sujet britannique par naissance ou naturalisation ; spécifiez.

4o. Avez-vous résidé dans la Province du Manitoba un an avant le jour où vous faites application pour être inscrit comme électeur ?

5o. Avez-vous résidé dans, ou avez-vous eu comme lieu de résidence proprement dite, la présente division électorale, durant trois mois continus avant la date de votre demande d'inscription ?

6o. Etes-vous, d'aucune manière, déqualifié pour être inscrit sur les listes, en vertu du "Manitoba Election Act ?

7o. Résidez-vous présentement dans la division électorale où vous demandez à être inscrit ? A quel endroit demeurez-vous ?

8o. Avez-vous fait application pour être inscrit et avez-vous été inscrit dans une autre division électorale ?

L'électeur répondra à ces questions, et fera sa déclaration solennelle à l'appui.

Toute personne autre qu'un sujet britannique par naissance, qui aura résidé dans la Puissance du Canada 7 ans avant la date de la révision pourra être inscrite comme électeur si elle peut, en sus des autres qualifications requises, lire n'importe quel partie du "Manitoba Act," soit en anglais, soit en français, soit en allemand, soit en islandais ou en n'importe quelle langue scandinave. Cette personne devra naturellement se faire naturaliser avant de demander son inscription. Les personnes de cette catégorie qui, à la passation du nouvel acte électoral, étaient déjà inscrites comme électeurs ne seront pas affectées par cette clause restrictive.

Si une personne est incapable de se rendre au bureau d'enregistrement, soit par maladie ou absence temporaire et motivée, elle peut faire sa demande d'inscription par lettre—suivant une formule simple et qui lui est fournie par le commis d'inscription—ou bien, ce qui est plus simple, un ami peut faire à sa place toutes les déclaration requises et le faire inscrire sans difficulté.

Pour ce qui est de la naturalisation: un étranger a jusqu'au 30 mai, dernier jour de l'inscription, pour se faire naturaliser et se faire placer sur les listes.

On voit que cette loi tout en prévenant la fraude, n'a rien de draconien.

Et nous croyons que l'électeur sera heureux de se déranger quelques heures une fois tous les quatre ans, quand il saura que son vote ne sera pas noyé par dix autres votes, résultat de dix fraudes dans la confection des listes.

UN GARCON PAS GENE!

On dirait en réalité que le rédacteur de l'*Echo* ne se rend pas compte de sa propre situation ni du sentiment public à son égard.

Croit-il en vérité que le public prenne au sérieux ses prétentions à défendre nos intérêts religieux ou nationaux, lui qui n'a aucune qualité pour cette mission ; croit-il que le peuple soit assez peu renseigné pour ne pas se rendre compte de toute l'hypocrisie que distille sa plume et qui suinte de tout son être ?

Esprit sans convictions, âme contemptrice des choses que nous vénérons, homme sans attache à nos traditions nationales, à nos institutions, il se donne encore le ridicule de paraître en être le champion.

Son bagout est sans poids.

Et c'est heureux, car autrement, avec son Greenway, il nous conduirait à l'anéantissement complet des droits de la minorité, au nivellement politique, social et religieux, au mépris de ce qui fait le fond du patriotisme canadien.

Hypocrisie, que ces commentaires de l'*Echo* sur les instructions pastorales contenues dans les *Cloches* de Saint-Boniface; hypocrisie, qui se dévoile dès les premières lignes. Il n'a pu écrire les trois premiers paragraphes de son article sans se livrer à sa tâche habituelle de faire la leçon à l'autorité devant laquelle il a l'air de s'agenouiller, assez gauchement, du reste, faute d'habitude évidemment.

"C'est fort bien, dit-il en substance; mais dans le passé, ce n'était pas ça; nous ne voulons pas récriminer sur ce passé, cependant permettez que nous disions combien vous vous êtes trompé en ne nous prenant pas pour guide; c'est nous qui vous aurions donné vos écoles; vous savez combien nous les aimons, ces écoles, M. Greenway et moi ! allons! vous êtes bien gentil aujourd'hui; mais ne pêchez plus!"

Tel est le langage insolent qu'emploie l'*Echo* à l'égard des autorités religieuses.

Il ne s'en tient pas là, néanmoins.

Il relève les accusations que lance à tout propos le *Free Press* de Winnipeg—une autre feuille ennemie,—contre ces mêmes autorités. Il les accuse d'alliance intime avec un parti politique Mais pour déguiser son accusation, il fait, après avoir porté son coup, un pas en arrière; il devient réticent. Il réduit son accusation simplement à une apparence "d'affiliation". Il compte bien que malgré cette réticence, le coup qu'il a porté restera, que l'influence du corps qu'il a attaqué en subira quelque diminution et que lui-même pourra se retirer indemne et sans danger derrière le plastron qu'il a imaginé en homme habitué à dire le oui et le non tout à la fois.

Ce jeu de goblet peut embrouiller la vue d'un certain nombre durant quelque temps, mais vient un jour où les mieux disposés ne veulent plus être des dupes. C'est pour cela qu'un bon nombre de libéraux honorables, comprenant la situation, ne font plus mystère de leur dégoût, et sans se rallier à nous sur tous les points, se préparent néanmoins à agir indépendamment de cet organe qui les discrédite. Nous parlons en connaissance de cause !

Franchement n'est-ce pas d'une outrecuidance outrageante de la part de cet individu de poser comme un facteur d'union parmi nous !

Et cela quand ses efforts n'ont tendu jusqu'à présent qu'à nous diviser, qu'à biaiser, qu'à mettre nos compatriotes sur des voies de travers, qu'à jeter du doute dans leur esprit sur la nature et la portée d'une multitude de documents importants, qu'à obscurcir les questions, qu'à émousser ou qu'à engourdir le sentiment religieux et national de nos populations.

NOUS RECTIFIONS

L'*Echo* prétend que c'est une chose entendue dans le parti conservateur que l'Hon. C. H. Campbell cessera d'être Procureur Général après les élections, même si le gouvernement Roblin est maintenu au pouvoir.

Nous répondons à l'*Echo* que son assertion est absolument fausse. Puisque l'on veut mentir sans vergogne, nous ne prendrens pas de gants pour démentir. M. Campbell est procureur général et il le sera après comme avant les élections.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte étendant la limite du temps prescrit pour le commencement et l'achèvement de l'entreprise de la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

The Hudson's Bay and Pacific Railway Company.
Par O. E. CULBERT,
Avocat de la Compagnie.

Ottawa, 12 février, 1903 17—25

Notes Politiques

La peu scrupuleuse feuille à H. d'H. dit que les seules concessions dont nous jouissons à l'heure actuelle, nous les devons à M. Greenway.

Il faut avoir un royal toupet pour lancer pareille affirmation.

Le seul acte d'administration qui, tout en respectant la loi, ait permis aux écoles fréquentées par nos enfants de remplir leur mission sans gêner outre mesure les consciences catholiques, nous est venu du gouvernement Roblin.

Cela forme un contraste avec la conduite de M. Greenway qui privait un jour certaines écoles de leurs octrois scolaires parceque le curé de la paroisse avait, pour ne pas exposer les enfants de ces écoles et leurs parents à trop d'inconvénients, confessé ces enfants dans la maison d'école, à des heures où le maitre ne fait point la classe. C'était un si gros crime, cela, que le gouvernement de M. Greenway n'a pu le pardonner.

***

L'*Echo* nous enjoint avec insolence de ne plus parler de la question scolaire!

C'est une menace qu'il devra rentrer.

Nous ne craignons pas plus les matamores que les imposteurs. C'est notre tâche de chaque semaine d'avoir à démasquer ceux-ci et de barrer le chemin aux autres.

Nous taire, ah, mais, parbleu, nous n'en avons pas la moindre envie.

***

Mais voici un bouquet, dans son genre.

Savez-vous quelle est la tactique que propose l'*Echo* touchant la question scolaire? Vous allez voir comme c'est efficace?

Il faut, dit l'*Echo y penser toujours et n'en jamais parler*.

N'est-ce pas que nous irions loin avec cette formule de Gambetta.

Le pape nous a dit de toujours réclamer.

Henri d'Hellencourt interpose sa clairvoyance et son autorité, et il nous dit de nous taire!

Il y a vraiment de quoi réfléchir!

***

"Y penser toujours et n'en jamais parler," cela nous donne le fond de la pensée-ses idées de derrière la tête—de l'*Echo*. "Y penser toujours et n'en jamais parler," c'est-à-dire en d'autres termes, que nous devrions à jamais rester tels que nous sommes et nous contenter de ce que nous avons!

Mais alors, grand sire, pourquoi donc êtes-vous toujours à bagouler contre ceux que vous croyez, bien à tort, du reste,être inactifs, dans la poursuite de nos revendications?

Il n'y a pas de substitut pour le "The D. & L." Menthol Plaster, bien que quelques marchands sans scrupule disent qu'il y en a. Recommandé par les médecins, les hôpitaux, le clergé, par tout le monde, pour raideur, pleurésie, etc. Fait par Davis & Lawrence Co., Ltd. 2

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Vente des bancs dimanche prochain à la Cathédrale.

—Un cultivateur de Hartney a mille acres de ter[illegible]in de semés.

—L'Ecole Normale est très avancée à l'extérieur.

—M. Jos. Baril, de Saint-Jean Baptiste, était ici mercredi dernier.

—M. François Jean offre en vente le bloc Jean. Voir l'annonce.

—M. Gédéon Cinq Mars est occupé à enlever les bâtisses du Collège qui se trouvaient sur la rue Aulneau.

—Tous les employés de la Cie de la Baie d'Hudson ont eu u[illegible] bonus de 10 par cent sur leu[illegible]laire de l'an dernier.

[illegible]. Pierre Villebrun, de l'Ile [illegible]hênes, s'est démis le pied [illegible]mbant à bas de sa voiture. Il [illegible]st à l'Hopital.

—Aujourd'hui ont dû arriver à Winnipeg: 200 anglais, 20 galiciens, 100 allemands, 150 russes et 30 scandinaves.

—M. Beaupré, le géant canadien de Willow Bunch, doit partir aujourd'hui pour Montréal où il entrera en société avec un hotelier de cette ville.

—Madame Veuve McDermott, de cette ville, a vendu sa propriété à la compagnie du Rat Portage Lumber Co.

—M. J. B. Lauzon nous prie d'annoncer qu'il tiendra une assemblée à Ste Anne des Chênes, dimanche après la messe, et une autre à Lorette à 7½ h. p. m.

—M. Henri Fontaine, de Ste. Elizabeth, vient de sortir de l'Hôpital, où il a passé quelques semaines pour cause de maladie. Il était sous les soins de M. le docteur Lambert.

—M. Deny D'Aoust le propriétaire d'écurie de louage de la rue McDermott à Winnipeg, doit recevoir cette semaine de Montréal plusieurs belles voitures, qui surpasseront tout ce qu'il y a à Winnipeg de ce genre.

—La spéculation est toujours active sur les terrains. Si la température se maintient favorable aux récoltes, on peut s'attendre que beaucoup de terrain changera de main cet été.

—Ouverture des exercices du mois de Marie demain soir. M. le grand-vicaire a invité les familles à envoyer des fleurs à la cathédrale pour la décoration de l'autel de la Sainte-Vierge, durant le mois de Mai.

—Toutes les personnes qui passeront devant le magasin LE BAZAR Rue Dumoulin, sont prier de regarder dans la vitrine et voir le grand choix de casquettes, tourmalines, chapeaux, etc qui seront vendus au choix pour 25c; cette vente finira samedi le 2 mai.

—L'organisation de la séance que les Forestiers Catholiques doivent donner le 5 mai prochain dans la salle du Collège au bénéfice de la Cathédr[illegible] se poursuit avec activité et tout nous fait croire que le succès de cette séance sera complet. Il y aura la veille, le 4 mai au soir à 8 heures, dans la salle du Collège, une répétition. Les enfants seront admis en payant 10 centins.

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for the removal of Buildings" seront reçues jusqu'à midi mardi 28 avril, au bureau de l'ingénieur en chef, département des Travaux Publics pour l'enlèvement de trois (3) petites maisons en bois situées à présent sur la rue Broadway, immédiatement en arrière du Bureau d'Enregistrement. Il s'agit de transporter ces bâtisses sur les terrains du gouvernement ayant vue sur le Broadway du côté sud.

Pour plus amples détails, on peut s'adresser au Bureau de l'Ingénieur en chef, département des Travaux Publics.

Un chèque marqué pour au moins 5 o/o du montant de la soumission doit accompagner la dite soummission; ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'executerait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg 20 avril, 1903.

Province du Manitoba

o o: o:

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration. Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant "The Shipping Federation of Canada," avec bureau central dans la cite de Montréal, en vue des fins suivantes:

Pour amalgamer et fédérer les propriétaires de vaisseaux, gérants de navires et agents, individus ou corporations, existant ou devant exister, et toutes autres personnes ou corporations qui pourront dans la suite être intéressés dans le commerce de navigation ou autrement et de co-opérer avec toutes autres associations, compagnies ou personnes; afin de considérer toutes questions et affaires affectant les intérêts du commerce de navigation au Canada ou autres commerces en rapport avec celui et de prendre toutes mesures qui seront jugées utiles pour promouvoir et protéger tels intérêts; afin aussi d'acquérir, posséder et disposer de biens meubles et immeubles, afin d'organiser afin d'organiser, régler et dissoudre toutes succursales; afin de protéger et indemniser ses membres de telle façon qui sera nécessaire; afin de voir au règlement des discussions; afin de faire des by-laws, règles et règlements pour le gouvernement de la compagnie, pour atteindre sa fin, imposer ses honoraires, primes, souscriptions et pénalités sur ses membres; et de posséder tous autres droits nécessaires ou incidents, pouvoirs et privilèges necessaires ou incidents ou pouvant concourir aux fins plus haut mentionnées.

PEERS DAVIDSON,
Avocat des requérants.

Daté dans la Cité de Montréal ce 26ème jour de fevrier 1903. 16-25

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

MERE!

Le mot "mère" est le premier que notre coeur prononce même sans l'avoir jamais appris : il exprime dans la langue de tous les peuples comme la première respiration de notre coeur. Ceux qui se plaisent à explorer les mystères des mots, même les plus simples, disent sur celui-ci des choses merveilleuses qui ne peuvent trouver place dans ce discours. Quoi qu'il en soit, on sent au parfum que l'on y respire toujours que ce mot; ma mère garde pour notre coeur un charme qui ne sait pas tarir. L'homme peut devenir sourd à toute parole, insensible à tout nom; il y a un mot qu'il entend une parole qui l'émeut toujours : ma mère! L'homme peut tout oublier, même Dieu; il ne peut pas oublier sa mère ; dans les plus grandes ruines de sont coeur son image reste debout. Lorsque surtout nous l'avons perdue depuis des années, et que déjà notre vie s'en va vers son déclin, dans cette ombre que projette devant nous toute vie dont le soleil descend, nous croyons voir s'élever, couronnée d'une pure lumière, une image que les années embellissent à mesure qu'elle s'éloigne de nous; et sous le charme d'un souvenir toujours jeune, nous nous surprenons à nous écrier dans le secret de notre coeur : "Ma mère, oui, c'est ma mère ! " Sous ce rapport notre coeur en vieillissant semble retrouver un perpétuel rajeunissement, nos souvenirs cachés au plus intime de notre vie gardent un charme qui se prolonge et se multiplie avec nos jours.

R. P. FELIX.

UN VRAI TRIOMPHE

Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard sont le vrai triomphe de la science médicale. Echantillon envoyé de sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

Chronique de la Province

LETELLIER

Il y a à peine trois mois, M. Charles Desforges ouvrait une cour de Forestiers Catholiques dans notre village, avec 23 membres. C'est avec plaisir que nous avons vu prospérer notre cour; elle compte à présent plus de 50 membres en règle. Fiers de ce succès si rapide, nous avons décidé de célébrer le 24 juin prochain ici à Letellier. Nous comptons avoir un train spécial de Winnipeg aller et retour, ce jour-là.

Nous ferons des préparatifs pour recevoir beaucoup de monde et nous comptons qu'une grande foule assistera à notre fête!

PRINCIPE IMMUABLE

Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard purifient et fortifient le sang qui est le principe de la vraie santé. Echantillon envoyé sur réception de 2 cts. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

MENUS PROPOS

Garçon—Mon voisin est le plus soigneux et le plus pacifique du monde. Un jour que sa femme voulait lui jeter à la tête un livre qu'elle avait à la main, il lui dit :

—Pas celui-là, chère ; il appar

tient à la bibliothèque publique

Marseillais—Ma belle-mère était plus soigneuse encore. Pris par cannibales et au moment d'être jetée dans la marmite, elle dit aux cuisiniers sauvages ;

—Surtout, n'oubliez pas de mettre du sel !

Repos aux mères fatiguées

Que de bébés s'éveillent au moment où les mères se mettent au lit et les tiennent occupées une bonne partie de la nuit. La mère peut ne pas savoir exactement ce qu'a l'enfant, mais elle peut être certaine que lorsque bébé souffre d'insomnie et qu'il est acariâtre, il y a quelque chose, dans son organisme, qui ne fonctionne pas bien, car pleurer est le seul moyen que possède le bébé de dire qu'il souffre. Les Tablettes Baby's Own le guériront et le rendront joyeux. Elles ne contiennent pas d'opiats—elles font dormir simplement parce qu'elles enlèvent la cause de son insomnie, le rendent bien portant et joyeux. Les Tablettes sont efficaces pour les enfants de tous âges, et elles guérissent toutes les maladies anodines des enfants. Si vous connaissez une voisine qui fasse usage de ces Tablettes pour ses enfants, demandez ce qu'elle en pense, et nous sommes certains qu'elle vous dira que c'est le meilleur remède du monde pour les jeunes enfants. Mme James Levere, Spencerville, Ont., dit: "Je crois que les Tablettes Baby's Own ont sauvé la vie à mon bébé, et je ne voudrais pas m'en passer."

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cents la boîte ou envoyées franco par la poste sur reception du prix en écrivant directement à la Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont.

AU PRINTEMPS

LA NATURE DONNE UNE LEÇON QUE LES HOMMES ET LES FEMMES FATIGUÉS ET EPUISÉS DEVRAIENT APPRENDRE.

Le printemps est la saison où la nature se prépare pour l'été. Tous les arbres et les plantes sont remplis d'une sève nouvelle que les reconstitue et les affermit pour leur permettre d'affronter les temps chauds qui approchent. Sans une nouvelle sève au printemps une plante se dessèchera et mourra sous l'action du soleil du milieu de l'été. C'est la même chose pour les hommes et les femmes. Tous les médecins admettent, qu'au printemps, chacun a besoin d'un approvisionnement frais de sang nouveau. Sans un sang nouveau, vous aurez aussi peu de vie en été que l'arbre qui manque de sève nouvelle.

Ce dont vous avez besoin à cette saison c'est d'un tonique pour vous donner un nouveau sang et le meilleur tonique qui ait été découvert par la science médicale ce sont les Pilules Roses du Dr Williams. Chaque pilule fait un sang nouveau, riche, rouge, tonifié les nerfs et surmonte toutes les faiblesses, maux de tête, maux de dos, indigestion, manque d'appétit, éruptions cutanées et autres maux si communs au printemps. C'est un fait établi, prouvé par des milliers dans toutes les parties du monde.

Mlle A. M. Tuckey, Oxdrift: Ont., dit : "Je ne sais ce que je serais devenue sans les Pilules Roses du Dr Williams. Mon sang paraissait devenu aqueux, et je souffrais de vertige, maux de tête, et prostration nerveuse. J'étais si faible que je pouvais à peine me mouvoir, et bien que je prisse constamment des remèdes je n'obtins aucun soulagement tant que je ne commençai pas l'usage des Pilules Roses du Dr Williams. Elle m'ont complètement guérie et m'ont rendue ma santé et ma force d'autrefois.

Ce que ces pilules ont fait pour Melle Tuckey et des milliers d'autres, elles le feront pour vous. Elles vous rendront gais, vigoureux et forts. Ne prenez pas de substitions ni de remèdes qu'on dit "être aussi bons" que quelques marchands poussent parce que les profits sont forts. Voyez à ce que le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People" soit sur l'enveloppe qui entoure chaque boîte. Si vous doutez, adressez directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont., et les pilules seront envoyez par la poste à 50 la boîtes ou six boîtes pour $2 50.

AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for Land Titles Office Building," seront reçues au bureau de l'Ingénieur en chef, département des Travaux Publics, jusqu'à midi samedi le 2 mai prochain, pour l'excavation et la construction d'un nouveau Bureau d'Enregistrement.

Les soumissions doivent mentionner une somme en entier pour tout l'ouvrage, égouts compris.

Un chèque accepté pour au moins 5 p.c. du montant de la soumission doit accompagner la dite soumission et sera confisqué au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'exécuterait mal.

Plus et spécifications peuvent être vus au bureau de Sam Hooper, architecte, McIntyre Block. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics,
Winnipeg 20 avril, 1903.



AVIS

AVIS est donné que le rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Boniface pour l'année 1903 a été déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, où il demeurera ouvert à l'inspection du public pendant quatorze jours. Toute personne désirant faire une plainte contre le dit rôle devra la produire dans les quatorze jours de cette date, et le Conseil siègera comme cour de révision, lundi le 11ème jour de mai prochain, pour examiner le dit rôle d'évaluation et entendre et décider les plaintes faites contre icelui, à sept heures et demie du soir, à l'Hotel de Ville de Saint-Boniface.

Saint Boniface, Man 25 avril 1903.

THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Assessment Roll of the Town of St. Boniface has been deposited at my Office, Town Hall of St. Boniface, where it will remain open to inspection of all parties for fourteen days. All parties desiring to complain against the said roll must lodge their complaints in my office within the fourteen days after this date, and the Council will sit as a court of Revision on Monday the 11th day of May next at half past seven of the clock in the afternoon, at the Town Hall of Saint-Boniface, to examine said assessment and hear all such complaints in connection with the same.

St. Boniface, Man., April 25th 1903.

THEO. BERTRAND,
Secretary Treasurer.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte autorisant le Canadian Northern Railway de s'amalgamer avec ou d'acheter les lignes, la propriété, les droits et franchises de la Western Extension Railway Company.

Daté ce douzième jour de mars 1903.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants

ON DEMANDE Pour l'école de Saint-Félix une institutrice diplômée. S'adresser au

Rev. W. L. JUBINVILLE
Sec. Trés.
Dunrea, Man.,

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

IV

No. 8

—J'entends bien!...Où loge-t-il, ce chevaleresque défenseur d'idées et de principes un peu moisis, peut-être, mais qui ont eu leur bon temps? moi, d'abord, je n'ai pas de préjugés: un marquis peut valoir un savetier...dites-moi où il loge.

—Vous voudriez le voir, peut-être.

—C'est le mot! Le voir...Une simple visite d'amitié.

—Capitaine, rien n'est plus facile, je suis convaincu que lui même sera très-flatté de faire votre connaissance.

—En vérité!...bien honnête...Mais son domicile est bien gardé?

Une idée bouffonne traversa l'esprit de la jeune fille; le capitaine méritait une punition pour ce rôle de traître, qu'il jouait fort mal à la vérité, mais qu'il jouait de tout son cœur.

—Vous voulez-dire son palais! rectifia-t-elle avec emphase.

—Son palais, c'est le mot, commençait l'accommodant Spartacus, son palais doit être gardé...

Il fut interrompu par le prisonnier, qui reprit sévèrement:

—Je ne puis répondre à votre question, monsieur. Qui peut se vanter de connaître les créatures qui veillent au seuil de ce palais? Le marquis est un être très-puissant, un être très-puissant, un être redoutable. Si je vous disais...mais vous ne me croiriez pas.

—Dites, toujours, jeune homme, s'écria le capitaine avec une curiosité d'enfant.

—J'ai entendu reprit Anne mystérieusement, des gens graves et bien informés raconter des choses extraordinaires ...surnaturelles!

—En vérité?

—Les balles de mousquets rebondissent sur sa poitrine, les poignards s'émoussent sur ses flancs...

—Par exemple! Les poignards!

—Chut! l'air que nous respirons est à ses ordres, et lui redira nos paroles. Ecoutez! ce vent qui passe, c'est lui peut-être...

Le capitaine essaya de sourire.

—Moi qui vous parle, reprit encore Anne, je l'ai vu une fois. C'était pendant une noire nuit d'hiver...son front rayonnait d'une lueur pale, blafarde comme la lueur de feu follet qui sort des tombeaux. Que ce soit une auréole divine ou la couronne fatale des maudits, nul ne peut le dire. Ce que chacun sait, c'est qu'il n'est pas né d'une femme...Le Marquis n'est point un homme!

A mesure qu'elle avançait dans sa description fantastique, Melle de Vimar devenait plus mystérieuse et plus solennelle; les derniers mots furent dits avec toute l'emphase désirable. Le capitaine fit un soubresaut en répétant:

—Point un homme...drôle de pays!

Il était un peu pâle et ouvrait déjà de grands yeux effarés.

—Ah ça, mais, demanda-t-il tout bas, qu'est-il donc alors?

—Je ne sais; ne m'en demandez pas davantage, monsieur. Hélas! pour votre repos, peut-être, vous en ai-je déjà trop dit.

—Comment, comment jeune homme! s'écria Spartacus, sérieusement inquiété; qu'entendez-vous par ces paroles?

—Chut!

—Mais...permettez...

—Bien! Parlons d'autre chose, je vous supplie...Vous avez l'air bien las capitaine?

—C'est soif que j'ai surtout, une soif de bœuf!...Mais, dites-moi donc un peu, jeune homme, c'est une chose incroyable!...On nous racontait bien des histoires, là-bas à Paris, mais ceci est plus fort, beaucoup plus fort! Peste! des balles qui s'émoussent! La Convention devrait bien décréter quelque chose...Des poignards qui rebondissent! C'est inimaginable et contraire à la raison!

—Silence, monsieur, dit en ce moment Anne que le capitaine n'amusait plus. Poursuivre ce sujet brûlant, c'est risquer votre vie!

Le pauvre homme n'osa pas insister davantage.

—C'est inimaginable! repétait-il en rejoignant son lieutenant; ce jeune homme est fort gentil et il n'avait pas l'air de se moquer de moi. Je sais bien que je risque ma vie, parbleu! et ce n'est pas ma vocation, mais en dehors même des périls de la guerre, que vais-je devenir dans ce pays de diables et de brigands? Hélas! pourquoi ai-je cédé mon fonds de commerce, pourquoi?

Une fois arrivée à Gacilly, Anne, enfermée dans sa prison, dépouilla tout masque d'assurance et de gaieté railleuse qu'elle s'était imposée pendant la route. Ce n'était plus le jeune homme à la mine hautaine et railleuse, abusant sans vergogne ni pitié de la simplicité parisienne de l'excellent Spartacus.

Sûre d'être seule et ne craignant plus le regard insolemment curieux du vainqueur, Mlle de Vimar laissa tomber sa tête entre ses mains et resta quelques minutes comme anéantie. Quand elle la releva, ses grands yeux étaient inondés de larmes; le guerrier était devenu jeune fille.

Et Certes, elle était plus charmante ainsi; son regard humide avait gagné en douceur ce qu'il pouvait avoir perdu de hardiesse et de fierté; l'ensemble de sa physionomie, rendu au caractère de son sexe, avait repris cette modestie, attrait nécessaire de la femme, qui se fait, en le dépouillant, un être incomplet, sans nom, privé à la fois de la puissance d'un sexe et de la grâce de l'autre.

Anne essuya ses larmes d'un air découragé; son regard fit lentement le tour de la prison. C'était une chambre triangulaire, formée de la moitié d'une grande salle carrée. La cloison avait été placée diagonalement, afin que la porte à double battant, située à l'un des angles pût servir à deux cellules à la fois.

L'escabelle du prisonnier était adossée à la cloison; son œil se perdait dans les demi-ténèbres de l'angle qui lui faisait face.

Dans cet angle, à quelques pieds du sol, était suspendue une sorte de pancarte ornée d'une vignette en couleur rouge représentant un bonnet phrygien, au bout d'une pique. Sous la vignette, Anne put lire, quand son œil fut habitué à la clarté douteuse de la prison, les trois mots sacramentels de la devise républicaine, "qui mentent comme trois laquais," disait le général de la M...

Liberté, Egalité, Fraternité.

Et au-dessous encore:

Il faut du sang pour régénérer la République.—Tout agent de la contre-révolution doit-être jugé et fusillé dans les vingt-quatre heures.

A la vue de cette menace brutale, qui lui disait son sort du lendemain, Anne se prit à sourire amèrement; un éclair d'intrépidité brilla dans son œil, redevenu plus hautain que jamais. Ses larmes étaient séchées pour longtemps, l'écriteau l'avait consolée.

Très-probablement, ce fut la première et la dernière fois qu'il produisit cet effet.

Lorsque Mlle de Vimar avait cédé un instant à sa faiblesse originelle, ce n'était pas la crainte, mais un sentiment plus féminin encore, la vanité, qui avait fait couler ses larmes.

Anne était réellement courageuse: du moins, elle avait cet impétueux mépris du péril, irréfléchi, nerveux pour ainsi dire, qui, chez les hommes, produit les mauvaises têtes souvent et parfois les héros; en aucun cas, elle n'eût craint la mort; mais ici surtout elle savait que le danger, si terrible en apparence, s'amoindrissait dans la réalité.

Son frère et le Marquis, en ce moment même sans doute, préparaient tout pour sa délivrance; le lendemain ne devait pas la retrouver dans ce cachot; elle croyait en être sûre.

Mais toute "belle," dit un gai proverbe, a le droit d'être capricieuse. Notre jeune amazone usait largement de ce droit.

La veille encore, interrogeant sa conscience, elle s'était avoué que le Marquis occupait dans son cœur une bien grande place; elle avait été franche avec elle-même.

Tout cet instinct naïf de coquetterie qui la prenait à l'aspect du Marquis, ce désir immodéré de briller à ses yeux, de paraître pour lui seul, belle, bonne, spirituelle; cette envie de plaire, en un mot, elle ne se l'était point dissimulée. Bien plus, quand à son tour, était venue cette question:

—Pourquoi ai-je abandonné mes habitudes de jeune fille? Pourquoi me suis-je déguisée en homme de guerre, moi qui tremblais jadis au seul bruit du fusil de chasse d'Edouard? Etait-ce un besoin, un irrésistible de courage et de dévouement? Etait-ce une vocation?...

Elle avait eu la bonne foi de convenir que toutes choses, courage, dévouement, etc., existaient en elle, assurément, mais n'eussent point suffi à lui faire perdre ce qu'elle nommait à présent les préjugés de son sexe.

Non, Elle avait voulu suivre Edouard, le plus chéri des frères et ne point se séparer du Marquis.

Et pourtant ces larmes auxquelles nous avons avons consacré un sentimental paragraphe, étaient tout simplement des larmes de dépit!

(A suivre)

ON LE TROUVE PARTOUT

Aucun remède ne possède l'efficacité du BAUME RHUMAL pour la guérison prompte et radicale de la toux, quelle que soit la cause qui l'ait provoquée. En vente partout, 25 la bouteille.

L'opinion locale est fortement en faveur de Pyny-Balsam. Il guérit les toux et rhumes avec une certitude absolue. Agréable à prendre et ne manque pas de guérir. Fabriqué par les propriétaires de Perry Davis' Pain-Killer.

2